



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 11 mars 2025 à 10 h 45 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Mike Duggan, Catherine Craig St-Louis, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Sont absentes, mesdames les conseillères Caroline Murray et Tiffany-Lee Norris Parent.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet, Laurent Lavallée, directeur des communications du Cabinet, et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Simon Fournier, directeur, Police, Catherine Bellemare, directrice du Bureau du centre-ville, centre de services de Hull, Dave Cassivi, directeur territorial, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Claude Martine, directeur par intérim, Service de mobilité, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Rachel Rivard, cheffe de service, Communications, Marianne Strauss, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer,

CP20250311-P1

RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR LES MESURES DE MODÉRATION DE LA CIRCULATION

Introduction par madame Catherine Craig-St-Louis. Présentation par monsieur Claude Martine, accompagné de mesdames Lyne Savaria et Geneviève Émery.

L'objectif de la présentation est d'obtenir l'orientation du conseil municipal suite à la recommandation formulée par la Commission sur les Transports, les déplacements Durables et la Sécurité (CTDDS) d'abaissement des seuils liés à la vitesse de la Politique sur les mesures de modération de la circulation.

Plan de présentation :

1. État de la situation
2. Scénarios – Options
3. Impacts – Enjeux
4. Recommandation

RECOMMANDATIONS DE LA CTDDS

CTDDS-2024-02

La Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité, lors de sa séance régulière du 11 avril 2024, a recommandé au conseil municipal d'adopter le scénario 1, soit l'abaissement du seuil à 5 km/h quant au critère d'admissibilité lié à la vitesse.

RECOMMANDATION DU COMITÉ EXÉCUTIF

CP-MOB-2025-001

Mandater l'administration afin d'évaluer les impacts financiers, opérationnels et sur la capacité de réalisation des services de donner suite à la recommandation de la CTDDS et de venir présenter le tout dans le cadre de l'exercice budgétaire 2026.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Mike Duggan est d'accord de renforcer les mesures en place, notamment en ce qui a trait au seuil. Il demande si l'administration dispose de statistiques sur les accidents avec blessés, en appui aux demandes présentées à l'option 1. Monsieur Claude Martine mentionne que des mesures sont mises en place depuis des années et que dans les secteurs où des mesures ont été installées, il y a eu une baisse de la vitesse constatée. Les accidents avec blessures corporelles sont moindres sur les rues locales, ils se produisent principalement sur les plus grandes artères.

Monsieur le conseiller Jean Lessard est en accord avec la baisse du seuil pour les zones scolaires et les parcs, mais souhaiterait y aller graduellement ailleurs. Il aimerait aussi voir l'ajout de radars pédagogiques, plutôt que l'ajout de bollards. Dans certaines rues, le jeu est permis. Il propose qu'il y ait une réduction de vitesse de 40 à 30 km/h dans les rues plus étroites. Monsieur Lessard croit par ailleurs que la signalisation devrait être améliorée sur les grandes artères, où plusieurs infractions et accidents sont constatés.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon est en accord avec les propos de monsieur Lessard, notamment pour les zones scolaires, les parcs et les radars pédagogiques. Il souhaiterait aussi améliorer le programme de pédagogie et propose des actions relatives à l'installation d'affiches sur les terrains résidentiels. Il aurait aimé voir d'autres scénarios moins coûteux.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc confirme que la recommandation de la Commission est drastique dans les mesures proposées, que la réflexion dépasse toute la question des statistiques. Il explique que la Ville est dans un changement de paradigme, que la Ville doit avoir un changement en ce qui a trait à la vitesse dans les rues, dans une optique de sécurité. Il croit que les citoyens souhaitent avoir une ville sécuritaire et que le conseil devra se donner les moyens, lors du prochain budget, d'abolir les seuils.

Monsieur le conseiller Mario Aubé souhaite confirmer les travaux réalisés par les travaux publics. Monsieur Martine mentionne que tous les travaux relatifs aux bollards déjà en place sont réalisés par un fournisseur externe. Monsieur Aubé mentionne que la volonté est de sensibiliser les conducteurs à la vitesse. Il ne croit pas que l'installation de tous les bollards suggérés est la solution. Il mentionne que les étapes préalables au programme Prudence sont longues, ajoutant que la distribution plus rapide d'affiches pourrait être aidante. Monsieur Aubé demande s'il serait possible de distancer les bollards, pour limiter les frais (acquisition, installation, entretien). Monsieur Martine mentionne que la distance entre les équipements est évaluée pour éviter d'avoir des reprises de vitesse entre chacun (entre 80 et 120 mètres).

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet mentionne que la question de la sécurité dans les rues est la question qui lui est le plus adressée. La culture relative aux déplacements doit être changée. Les gens ne se sentent pas en sécurité, plusieurs parents hésitent même à laisser leurs enfants marcher pour aller à l'école. Elle croit qu'une mesure adaptée à chacun des endroits analysés pourra être mise en place.

Monsieur le conseiller Steve Moran demande comment sont mises en place les différentes mesures. Monsieur Martine mentionne que les mesures de modération visent à forcer un changement de comportement. Il ajoute que les radars pédagogiques ont plutôt un effet de sensibilisation, ils ne figurent pas comme un outil de modération. Leur efficacité est de plus courte durée, selon les données disponibles. Au niveau de l'implantation des radars, monsieur Simon Fournier explique qu'il s'agit plutôt d'un outil de sensibilisation. Des vérifications sont en cours quant aux possibles déplacements, considérant l'effet diminué s'ils sont installés à un même endroit trop longtemps. Monsieur Moran croit que nous devons réparer les erreurs du passé, qu'il faut revoir la façon de concevoir les rues, malgré les coûts. Les nouvelles rues devront être sécuritaires pour les déplacements à pied ou à vélo. Le passé doit être réglé, avec de grands coûts. Il mentionne recevoir également plusieurs demandes à cet effet, pour sécuriser les rues. Il invite les gens à appuyer les recommandations qu'il est important de se donner des cibles.

Au niveau des bollards, monsieur le conseiller Jocelyn Blondin mentionne qu'il sera important que les budgets requis soient disponibles, pour permettre une installation dans des délais réalistes et pertinents. Quant aux radars pédagogiques, monsieur Blondin mentionne qu'à l'époque, les élus pouvaient acquérir de tels radars à même leur budget discrétionnaire. Monsieur Fournier peut vérifier quelles acquisitions sont possibles. Quant au budget discrétionnaire, monsieur Christian Tanguay mentionne que des vérifications pourront être faites quant aux utilisations possibles lors d'une prochaine présentation.

Monsieur Girouard mentionne qu'il trouve dangereuse l'installation de certains bollards, aux intersections. Il demande qui a fait l'évaluation des différentes étapes à suivre pour permettre l'installation des mesures. Monsieur Martine mentionne que certains bollards sont installés dans les zones scolaires, pour limiter la prise de vitesse aux intersections (mouvement de virage plus large). Ça demeure des équipements flexibles, qui peuvent être accrochés. Quant aux étapes, monsieur Martine donne l'exemple d'un scénario hypothétique, pour identifier les mesures pouvant être mises en place. Monsieur Girouard demande si le Service de la mobilité a obtenu des recommandations du service de Police de la ville de Gatineau (SPVG) en ce qui a trait aux mesures. Monsieur Martine confirme qu'il y a une grande collaboration entre les deux services.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne ne souhaite pas donner la perception qu'il y a un problème de vitesse à Gatineau. Il faut faire la distinction entre les perceptions et la réalité. Il croit que la culture a changé, que les parents peuvent avoir une perception erronée. Monsieur Champagne demande s'il existe une boîte à outils sur des initiatives collectives, donnant l'exemple de groupes de marche pour les écoliers. Il y a donc un volet de communication à mettre en place, pour limiter le nombre de véhicules près des écoles. Monsieur Martine mentionne que les rues où il y avait un plus grand problème de vitesse ont été réalisées. En diminuant les seuils, les besoins sont moins importants. Monsieur Martine mentionne que les gens sont plus sensibles à la sécurité dans les rues. Monsieur Champagne est en accord avec le retour à venir lors du budget, il souhaite cependant que les mesures proposées ne soient pas basées sur des perceptions.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin présente des statistiques sur les accidents avec blessures corporelles entre un piéton et une automobile. Il revient sur la question des perceptions et la configuration de certaines rues. Il croit important de répondre aux enjeux vécus par les citoyens. Il ne sous-estimerait pas ce que voient les citoyens. Monsieur Sabourin est en accord avec les recommandations formulées. Il ajoute que le jeu de rues est autorisé dans plusieurs rues locales.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron ne croit pas qu'il s'agisse uniquement d'une question de perception, se basant sur des statistiques de la SAAQ, l'augmentation du nombre de véhicules sur les routes, le type de véhicule et la configuration des rues. Elle est d'accord qu'il faut faire attention au message, sans nier la réalité.

Monsieur le conseiller Marc Bureau est en accord avec les recommandations. Il revient sur la diminution des limites de vitesse de 50 à 40 km/h. Il félicite la commission pour la recommandation audacieuse formulée.

Monsieur Leclerc revient sur la question des perceptions, celles-ci demeurant. Les citoyens s'approprient leurs rues, d'où la nécessité de changer les paradigmes. Il faut investir dans le sentiment de sécurité.

Monsieur le conseiller Steven Boivin confirme que les gens parlent principalement du sentiment de sécurité aux élus. Il ajoute que sa perception a grandement évolué à cet égard, au cours des dernières années. Les gens sont plus sensibles à cet égard. La question principale demeure à savoir comment identifier le problème. La recommandation vise à identifier cet enjeu. Il souhaite avoir un retour quant aux investissements requis, pour décision, et est en accord avec les recommandations.

Monsieur Fournier rappelle qu'il y a des photos radars à la ville dans des secteurs identifiés, qui donnent des statistiques sur les constats d'infraction donnés annuellement par le SPVG, et qu'il y a présence de plusieurs brigadiers. Plusieurs mesures sont donc mises en place par le SPVG.

Madame la conseillère Catherine Craig-St-Louis revient sur la recommandation relative au seuil à abaisser. Que le mandat donné à l'administration est de revenir avec un budget réaliste, afin que des décisions puissent être prises. Elle ajoute que la seule chose qui fonctionne dans le temps est de travailler sur l'aménagement des rues, que les autres mesures mentionnées aujourd'hui sont temporaires. Elle ajoute qu'il faudra être créatif et trouver des moyens alternatifs, que le mandat visera aussi cet aspect.

Madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette confirme qu'il s'agit d'une grande préoccupation des citoyens. Elle remercie l'administration et la commission pour les travaux réalisés. Pour le financement, il y a un défi de cohérence avec les autres outils en place.

Les membres sont en accord avec la recommandation du comité exécutif, en ce qui a trait au mandat donné à l'administration. Un retour sera fait lors de l'étude budgétaire.

Fin du comité plénier public à 12 h 07.